

M. DONNET Louis, maire

À

Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale

À Domazan le 07/11/2025

## **Objet : Procès-verbal du Conseil municipal Du 6 novembre 2025 à 18h30**

Le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. DONNET Louis.

Date de la convocation :

Présents : 11 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. FABRE Benoit, Mme COLLOMB Valérie, Mme GAFFET Muriel, Mme CREPEL Christine, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, M. LOUCHE Robin

Absents excusés : 1 /12 : M. CROUZET André

### **1. Ouverture séance – désignation secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Laurent SENOT a été nommé secrétaire de séance.

### **2. Approbation du PV du 11 septembre 2025**

Le Conseil approuve le procès-verbal du précédent conseil

### **3. Point urbanisme et DIA**

Monsieur le Maire fait part des documents d'urbanisme reçus depuis le dernier conseil.  
Pas de Déclarations d'intention d'aliéner.

3.1 Cabanisation et petits patrimoine : différents avis s'opposent sur ces sujets, les membres du conseil demande la réunion d'une commission pour débattre autour des enjeux et risques divers. Les membres du Conseil précise que les orientations choisies par la commission seront soumises à la décision finale en Conseil municipal

### **4. Commissions communales :**

Monsieur le Président fait part de la synthèse des sujets traités en commission Communication du 21 octobre 2025

## 5. Point CCPG

Monsieur le Maire fait un retour sur les réunions ou sujets afférents à la communauté des communes :

- ZAC : arrêté préfectoral reçu et affiché, le suivi avec la SPL30 et la CCPG continue.
- Lecture publique : reconduction de la navette entre les médiathèques à raison d'un passage de La Poste 1 fois par semaine vers 2 fois par semaine pour les médiathèques ayant un fort besoin de transfert d'ouvrages
- Un spectacle culturel est en cours d'organisation et sera diffusé sur 2 communes choisies par la référente culturelle de la CCPG et les communes concernées

## 6. EMIP convention 2026 (DEL2025-169)

Vu le courrier de l'EMIP portant les nouvelles conditions tarifaires (2 142€ passant à 2 742€) pour la période scolaire 2025-2026. Le Conseil avait demandé à avoir plus d'informations sur le nouveau tarif avant de finaliser votre décision. Mme Capelli déléguée au sujet, fait un retour de la réunion avec la direction de l'EMIP.

Sur ces explications, le Conseil valide la convention et ses conditions.

## 7. PLU enquête publique RA1 + modif 3 (DEL2025-170 + DEL2025-171)

Monsieur le Maire partage les conclusions de l'enquête publique, le Conseil délibère favorablement sur l'adoption de la modification 3 du PLU et révision allégée 1.

## 8. Dossier échange Bertoli : (annulation.délib 2012-093 / nouvelle délib DEL2025-172)

Sur la proposition de Monsieur le Maire de finaliser le dossier d'échanges de parcelles entre la commune et la SCI Terre des Gaules, le Conseil délibère favorablement sur la division parcellaire qui permettra d'acquérir les nouveaux numéros de parcelles qui seront échangées au Conseil de décembre.

## 9. Assurance statuaire adhésion 2026-2029 (DEL2025-173)

Après analyse des 2 différentes offres (Groupama et Relyens contrat groupe associé au CDG30), Monsieur le Maire propose de choisir un partenaire assureur pour un contrat d'assurance statutaire couvrant la nouvelle période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Le Conseil choisit de rester sous convention avec le CDG30 pour la nouvelle période.

## 10. Adhésion Convention CDG30 Mutuelle santé

Le CDG30 propose une convention ouvrant sur

- Une convention de participation à adhésion facultative à la mutuelle santé groupe
- Un contrat collectif à adhésion obligatoire à la mutuelle santé groupe

La convention avec le CDG30 induit un cout de 150€/an et le partenariat se fait avec le prestataire de mutuelle santé Relyens-MNT.

Dans le premier cas, la commune vote le montant ou % de participation (a minima 15€) et propose aux agents un système de mutuelle santé groupe. L'agent décide de son adhésion et de son niveau de couverture.

Dans le second cas, la commune vote le montant en % de participation (a minima 50%) et impose aux agents la mutuelle santé groupe. L'agent décide de niveau de couverture.

Dans les 2 cas, la participation de la mairie sur la part du ou des enfants de l'agent est ajoutable à la couverture de l'agent. Le montant s'aligne sur le niveau de couverture choisi par l'agent.



Monsieur le Maire propose de faire intervenir le CDG30 pour une présentation aux agents et demande un avis de principe entre

- la signature de cette convention avec le CDG30 avec choix vers un système collectif obligatoire ou facultatif
- le maintien de l'organisation individuelle de chaque agent sur le choix de sa mutuelle santé avec participation de la commune de 50%.

Le Conseil donne un accord de principe favorable soit au maintien de la solution actuelle soit au conventionnement avec formule obligatoire mais considérant que ce choix n'engage pas une différence fondamentale de cout pour la commune, il requiert l'avis des agents. À cet effet, une réunion avec le Centre de Gestion sera organisée avant le prochain Conseil du 18 décembre.

Lors de ce conseil du 18 décembre, la décision finale sera prise.

Le Conseil pense opter pour la participation sur la part enfant(s) des agents quelque le choix final entre le maintien de l'organisation actuel ou le passage sous convention avec le CDG30.

#### 11. Finances : DM1 (DEL2025-174)

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative au budget pour ajuster les chapitres aux besoins d'exécution budgétaire.

#### 12. QD

##### 12.1 Évènements :

12.1.1 Marché de Noel les 13 et 14 décembre

12.1.2 Conférence et expo sur les parchemins le 6 décembre à 17h

12.2 Travaux de voiries chemin Saint-Sylvestre du 24 novembre 2025 au 24 janvier 2026

12.3 Travaux des chemins ruraux terminés sur chemin de rayalette, impasse des cades, rue du lavoir, chemin Saint-Sylvestre entre l'école et les ateliers municipaux

12.4 Réfection toiture de l'église : 2 devis reçus, devis de l'entreprise ISTREFI retenu, travaux prévu pour décembre 2025

12.5 Retour de réunion des délégués du Lycée Jean Villar fait par Muriel Gaffet

12.6 Information de non fonctionnement du lampadaire au début du chemin des jardins

12.7 Retour sur le Conseil de classe : effectif estimé pour la rentrée 2026-2027 à 92 élèves contre 96 actuellement

12.8 Médiathèque : arrivée de la nouvelle agente le 9 décembre et réouverture normale à partir du 10 décembre

Vous remerciant pour votre présence.

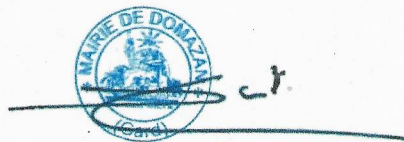
*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt le présent Conseil.*

*Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité et disponibles au siège de la mairie de Domazan.*

Le/la secrétaire de séance



Le Maire, Louis DONNET



Liste des délibérations prises

|             |                                                                   |
|-------------|-------------------------------------------------------------------|
| DEL2025-169 | EMIP convention 2026                                              |
| DEL2025-170 | PLU Approbation de la Modification n°3                            |
| DEL2025-171 | PLU Approbation Révision allégée 1                                |
| DEL2025-172 | DIVISION PARCELLAIRE AC499 + AC500                                |
| DEL2025-173 | Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » 01-26 à 12-29 |
| DEL2025-174 | FINANCES DM1                                                      |